

Plan Local d'Urbanisme



Révision générale en cours

Demande de téléchargement du dossier de PLU arrêté.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

C'est à partir de ce document que sont instruites les demandes de permis de construire et d'autorisation préalable.

Le PLU en vigueur actuellement est consultable sur le géoportail :



